
AVIS

14 mars 2019

CARTE DES FORMATIONS – RENTRÉE SCOLAIRE 2019

Présenté par

Mme Nicole PAUL

Résultat du vote :

82 Pour
17 Abstentions
10 Contre



L'article L 214-13-1 du Code de l'Education confie à la Région la responsabilité d'adopter la carte des formations professionnelles. Après avis des Conseils Académiques de l'Education Nationale de Caen et de Rouen, du Comité Paritaire Interprofessionnel Régional de l'Emploi et du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles, il appartient au CESER de rendre un avis sur la Carte des formations professionnelles pour la rentrée 2019.

Les services académiques et de la Région ont reçu 75 dossiers pour des ouvertures de formations pour les rentrées 2019 et 2020. 26 projets ont été validés :

- 19 projets pour la rentrée 2019
- 7 projets pour la rentrée 2020

dont 22 sous statut scolaire et 4 en apprentissage.

404 places sont proposées à l'ouverture.

Compte-tenu de l'évolution des compétences de la Région suite à l'adoption de la loi du 5 septembre 2018, l'Apprentissage n'est plus de sa responsabilité. Cependant, 4 formations allant du niveau III au niveau I sont proposées pour avis. Il s'agit de projets dont l'instruction n'a pas pu aboutir pour être validés en 2018 ou parce que le référentiel de formation est en cours d'évolution.

C'est également le cas des formations sous statut scolaire en Management Hôtellerie-Restauration option C. Cette option étant nouvelle, son ouverture ne fait pas l'objet de financement de places supplémentaires mais d'un redéploiement des places attribuées pour les options A et B¹.

La Région a rappelé la démarche mise en place pour l'ouverture d'une formation qui s'appuie sur des demandes émanant des entreprises et des établissements. Les services du Rectorat et de la Région réalisent une analyse d'opportunité, par la consultation des branches notamment, puis de faisabilité. Ce processus s'étale sur une année minimum.

Le CESER souhaiterait que la durée de ce processus soit réduite pour répondre au mieux aux attentes des entreprises, en particulier de celles du secteur du numérique dont la croissance forte et rapide appelle à plus de réactivité. En outre, le CESER souligne la nécessité de mettre en place des formations aux usages numériques tout au long du cursus collège-lycée pour ancrer la culture du numérique.

Au-delà de la réactivité, le CESER souhaite qu'un processus permanent de mesure de l'efficacité de la démarche d'élaboration de la carte des formations soit mis en place. Il s'agit d'éviter autant que faire se peut de proposer aux jeunes et aux familles des formations qui n'insèrent pas et qui ne répondent pas aux besoins de l'économie.

Toutefois, la réactivité ne doit pas obérer la nécessaire observation de l'évolution des besoins et des métiers. Celle-ci a deux incidences :

- Disposer d'une connaissance plus fine des besoins et ainsi favoriser une évolution plus rapide des référentiels métiers et de certification. Les dispositions de la loi du 5 septembre 2018 impliquant

¹ Option A : Management d'unité de Restauration ; Option B : Management d'unité de Production Culinaire ; Option C : Management d'unité d'Hébergement

les partenaires sociaux dans l'inscription des titres et diplômes au RNCP² vont faciliter le processus ;

- Informer mieux les jeunes et les familles sur les métiers et les formations disponibles sur le territoire et sur leur potentiel d'insertion.

Le CESER estime qu'informer les jeunes et les familles sur l'offre en région est un des enjeux majeur de la carte des formations. Il souligne la cohérence de la prise de compétences de la Région sur l'information sur les métiers et sur l'orientation non scolaire au regard de ses autres compétences. Le CESER souhaite qu'un effort accru soit apporté pour :

- coordonner l'action des acteurs emploi-formation sur l'information auprès des jeunes et des familles
- valoriser les métiers porteurs demandés par les entreprises
- accompagner les jeunes, les familles en associant les enseignants et les formateurs afin qu'ils aient une bonne connaissance des potentiels du territoire.

La valorisation des métiers et l'amélioration de leur image reposent également sur une implication des entreprises, mise à disposition des établissements scolaires de plateaux techniques, découvertes de leurs métiers dans leurs locaux et recrutement à des conditions attractives pour les jeunes.

En conclusion, le CESER, sous réserve de la prise en considération des observations ci-dessus formulées, rend un avis favorable au projet d'évolution de la carte des formations.

² Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles

Déclarations des groupes

Déclaration de Mme Nicole GOOSSENS

Au titre du groupe CFDT de Normandie

Monsieur le Président,
Madame la Vice-Présidente du CESER,
Madame la Vice-Présidente du Conseil régional,
Chers Collègues,

Sur le choix des formations retenues :

- Vous l'avez noté, le processus de validation est porté par les services académiques et ceux de la Région. La démarche reste, en outre, fortement empreinte par les besoins formulés par les Etablissements scolaires,
- La CFDT regrette que des éléments de contexte n'aient pas été communiqués, tels que les résultats aux examens dans les académies : brevets des collèges, bacs ... et des indications sur les tranches d'âge ou les genres afin de mener des comparaisons avec les années précédentes. Ce manque n'a pas permis une analyse fine de la voie générale, et ne permet pas de poursuivre la réflexion sur la voie professionnelle,
- Ce manque de données n'a pas non plus permis de dégager des tendances sur l'élévation des niveaux des jeunes alors que c'est une priorité pour notre Région, priorité affichée, par exemple dans le CPRDFOP. Est-ce que l'écart avec le niveau national s'améliore ? se creuse ?
- Les projets de création de BTS sont très peu nombreux, au regard de ce qui est mis en avant, le besoin des entreprises,
- Dans la construction de la carte et dans les redéploiements, un tableau Excel ne suffit pas à repérer si et comment les besoins des infra territoires ont été pris en compte.

Un focus sur la mixité dans ces formations :

Dans ce qui nous est présenté, est-ce que pour les filles, l'accès à des formations non stéréotypées progresse ?

Certes, les formations traduisent bien la tertiarisation de l'économie au travers de l'hôtellerie – restauration ou la coiffure ... Est-ce suffisant pour pousser en avant la place des femmes ?

Quand dans le même temps, seules 3 formations de niveau supérieur au BTS nous sont proposées : 2 licences pro en agronomie et en mécatronique-robotique, et 1 formation d'ingénieur spécialisation bâtiment et travaux publics, secteurs qui chacun le sait, sont « fortement » féminisés.

Comment rompre avec les déterminismes sociaux, les métiers genrés ...

C'est donc avec impatience que la CFDT attend l'évaluation de la mixité en formation, ainsi que mixité des publics et/ou mixité des parcours, financée par le Conseil régional.

Déclaration de Mme Delphine ROBIN

Par accord entre la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Normandie (CPME) et le club Entrepreneuriat au Féminin

La CPME soutient la volonté affichée de la Région à contribuer à répondre efficacement aux besoins de recrutement.

Notre confédération reconnaît les moyens mis en place notamment au travers des rencontres territoriales ainsi que par l'intermédiaire des ambassadeurs issus du monde économique, pour avoir le retour du terrain et construire une formation adéquate.

La carte professionnelle répond en partie à ces besoins.

Le dispositif FOREM permet d'élargir les besoins notamment pour les métiers « en tension » ou « de niche ».

La CPME souhaite sensibiliser la Région à la difficulté de trouver des candidats pour les structures de formation.

Par ailleurs la CPME souhaite souligner un dispositif important mis en œuvre dans la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 à savoir l'action de formation en situation de travail l'AFEST.

Il s'agit de reconnaître que l'entreprise et notamment la PME est formatrice et accompagne le développement des compétences sur le poste de travail. L'ancienne définition de l'action de formation ne permettait pas la reconnaissance de ces pratiques et de son éligibilité en qualité d'action de formation.

L'élargissement de la définition de l'action de formation permettra désormais de mettre en valeur cette véritable capacité formative de la PME qui pourra être accompagnée par une ingénierie de formation pour développer ces « AFEST ».

La formation des salariés en PME pourra enfin sortir de l'ombre des statistiques nationales et ainsi démontrer que les salariés des PME sont effectivement formés comme dans les grandes entreprises.

Déclaration de M. Gérard THÉRIN

Au titre du groupe Force Ouvrière de Normandie

Les Unions Départementales Force Ouvrière du 76, du 27, du 14, du 50 et du 61 apportent leur soutien aux personnels des rectorats et des DSDEN des académies de Rouen et de Caen très fortement mobilisés contre la fusion des académies, contre la mutualisation des services, contre les suppressions de postes. Les salariés du privé comme du public connaissent tous la nocivité de ces processus de fusion-restructuration.

Les Unions Départementales Force Ouvrière rappellent leur opposition à la réforme territoriale : « le contenu de la réforme territoriale va au-delà de la fusion des régions. Sous couvert de proximité, ces réformes visent au contraire à désengager l'Etat et conduisent à accroître les inégalités sociales et territoriales ».

Pour nos Unions Départementales Force Ouvrière, l'arrêt du projet de fusion des académies et des mutualisations des services sont indispensables pour le maintien et la défense des services publics de proximité aussi bien pour les élèves, leurs familles que pour les personnels.

Pour rappel, l'expérimentation faite en Normandie s'est avérée être un échec faisant renoncer le ministre de l'éducation nationale aux fusions des académies ... à l'exception des académies normandes, ce que Force Ouvrière condamne !

Déclaration de M. Christophe LEROY

Au titre de l'UNSA de Normandie

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Je profite de cet avis pour vous donner une information qui préoccupe les personnels normands de l'éducation nationale.

Lors du Comité Technique Paritaire Ministériel de septembre 2017, l'UNSA avait été la seule organisation syndicale à voter « pour » l'expérimentation de la fusion des académies de Caen et de Rouen, s'attirant par là même, les foudres des autres syndicats.

En effet, à l'UNSA, nous ne sommes pas opposés aux réformes, pour peu qu'elles soient discutées, expérimentées, évaluées et ensuite généralisées ou pas... en fonction de cette évaluation.
Aujourd'hui, c'est l'incompréhension totale !

En effet, le 29 janvier dernier, le gouvernement a annoncé, que suite à l'évaluation de la fusion des académies normandes, il ne généralisait pas ses fusions aux autres académies régionales... sauf pour celle de Caen et Rouen qui était maintenue.

Comment cela est-il possible, crédible de maintenir cette fusion alors que son évaluation a montré qu'elle n'était pas pertinente, au point de stopper la généralisation ?

Les personnels de l'Education Nationale, et particulièrement ceux des rectorats de Rouen et de Caen sont en colère et mobilisés pour que le gouvernement, et particulièrement le ministre de l'Education Nationale, revienne sur cette décision de fusion.

Je vous remercie.

Déclaration de Mme Anne PINEL

Au titre de Sud Solidaires en Normandie

Monsieur Le Président,

Tout d'abord, Solidaires souhaite soutenir la déclaration de FO contre la fusion des académies Caen et Rouen. Il y a eu, apparemment, une modification dans le projet d'avis. Nous avons prévu de nous abstenir pour ce vote mais nous allons voter contre l'avis de la carte des formations professionnelles car on ne peut pas réduire la demande de réduction de la durée de l'inscription uniquement pour répondre aux besoins des entreprises.

Dès lors, notre vote sera contre.

Déclaration de M. Hugues SANSON

Au titre du Comité régional CGT de Normandie

Madame la vice-Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le groupe CGT prend acte des remarques formulées dans l'avis et votera pour. Il s'associe aussi aux déclarations précédentes des syndicats contre la fusion toujours en cours des académies de Rouen et de Caen.

Puisque nous sommes dans la formation professionnelle nous profitons de cette déclaration pour attirer l'attention du CESER Normandie sur la situation de l'AFPA, Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes, opérateur du service public de l'emploi, en charge de la formation professionnelle des adultes, qui vit sa période la plus critique depuis sa création il y a 70 ans.

Nous considérons qu'il est plus que temps, pour l'Etat comme pour le Conseil Régional, de déterminer clairement la place et le rôle qu'ils entendent donner à l'AFPA, en rappelant que son objectif est de répondre aux besoins de formations des salariés et des demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territoire.

Depuis la régionalisation et la marchandisation de la Formation Professionnelle, l'AFPA est confrontée aux différents appels d'offres qui ne prennent en compte que les coûts et non les résultats en matière de retour à l'emploi.

Un plan de restructuration est engagé au niveau national pour 2019/2020, prévoyant pour notre région le licenciement de 59 salariés, et quand on sait que sur ces 59 suppressions d'emploi, 34 (soit 57,63%) sont des formateurs !

OUI, Il y a vraiment de quoi s'inquiéter !

Chacun sait que les formateurs sont la clef de l'activité de l'AFPA.

Alors, quand on supprime ces emplois on ne développe ni les formations pour le public, ni l'offre sur le territoire au plus près des demandeurs d'emploi.

Si l'on ajoute à cela, la fermeture de plateaux techniques de formation (comme par exemple celui de Cherbourg, qui forme des agents de maintenance en marine de plaisance...) se sont autant de formations et de moyens pour la formation dont ne bénéficieront plus des centaines voire des milliers de salariés et demandeurs d'emploi.

C'est aussi une perte de proximité importante pour les demandeurs d'emploi, qui leur imposera une mobilité avec des frais supplémentaires pour accéder à une formation.

Les différentes Organisations Syndicales de l'AFPA ont largement condamné ce plan de restructuration, inacceptable dans un contexte de manque de formations et de besoin criant de qualifications dans certains secteurs et intolérable au vu du maillage territorial de l'offre de formation.

Pour notre part nous demandons que le Conseil Régional par son rôle d'acteur majeur de la formation professionnelle en Normandie :

- Intervienne afin de préserver les 59 emplois ciblés et agisse pour préserver la diversité des plateaux techniques,
- Mette tout en œuvre pour permettre à l'AFPA de continuer son activité sans diminution de l'offre et fasse en sorte que l'AFPA, opérateur reconnu (y compris par la cour des comptes) pour la qualité et la diversité de son offre de formation, continue son travail d'intégration et de développement des compétences pour tous les publics sur tous les territoires

Enfin, et même si nous ne nous faisons guère d'illusion, nous demandons à l'Etat d'affirmer son soutien à l'AFPA par le biais des missions de service public.